



# RECUEIL

## DES

# ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**26 Avril 2018**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DIRECCTE-UD92 du 26 Avril 2018**

**SOMMAIRE**

| <b>Arrêté</b> | <b>Date</b> | <b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,<br/>DE LA CONCURRENCE,<br/>DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL<br/>ET DE L'EMPLOI</b>                          | <b>Page</b> |
|---------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| N° 2018-170   | 24.04.2018  | Arrêté portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts-de-Seine. | 3           |



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

Direction régionale des  
entreprises, de la  
concurrence, de la  
consommation, du travail et  
de l'emploi d'Ile-de-France

Unité Départementale  
Des Hauts de Seine

Pôle travail

**Arrêté n°2018-170 en date du 24 avril 2018**

**Portant désignation des membres de l'observatoire départemental  
d'analyse et d'appui au dialogue social  
du département des Hauts de Seine**

La Directrice régionale adjointe de la DIRECCTE d'Ile de France, responsable de l'Unité Départementale des Hauts de Seine ;

Vu les articles L. 2234-4 à 7, R. 2234-1 à 4 et D.2622-4 du code du travail instituant les observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 décembre 2015 portant nomination de Madame Patricia BOILLAUD en qualité de Directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine de la DIRECCTE Ile de France à compter du 31 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur des activités agricoles ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire ;

Vu les résultats de l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail, issus des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016, des résultats du scrutin organisé en décembre 2016 visant à mesurer l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et des employés à domicile et des résultats aux élections des chambres départementales d'agriculture de janvier 2013 ;

Vu la décision 2018-07 du 4 janvier 2018 portant publication pour le département des Hauts de Seine de la liste des organisations syndicales pouvant désigner un représentant au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu le courrier en date du 22 janvier 2018 et les mails en date des 27 mars, 5 avril et 17 avril 2018 demandant aux organisations syndicales et professionnelles de désigner un représentant à l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social des Hauts de Seine ;

Vu les désignations de membres effectuées par les organisations syndicales et professionnelles ;

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France  
Unité Départementale des Hauts de Seine - 11 boulevard des Bouvets - 92022 NANTERRE Cedex

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article R. 2234-4 du Code du Travail, sont désignés comme membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du département des Hauts de Seine :

- Au titre de l'autorité administrative :
  - Mme BOILLAUD Patricia, directrice régionale adjointe de la DIRECCTE Ile-de-France - Responsable de l'Unité départementale des Hauts de Seine ;
  - Mme BRILLET Chantal, directrice-adjointe, en qualité de suppléante
- Au titre des organisations syndicales

| Organisations syndicales | Membres            | Suppléants      |
|--------------------------|--------------------|-----------------|
| CFDT                     | M. Vincent PIGACHE |                 |
| CFE-CGC                  | M. Bernard MORIN   | M. Gérard BEHAR |
| CFTC                     | Mme Fadila GOUDJIL |                 |
| CGT                      | Mme DELORIDO       |                 |
| CGT-FO                   | M. Norbert BAUDRY  |                 |
| UNSA                     | M. Joël GREBIL     |                 |

- Au titre des organisations professionnelles

| Organisations professionnelles | Membres                  |
|--------------------------------|--------------------------|
| CPME                           | M. Chérif RAMOUL         |
| FESAC                          | M. Jean-Michel SAUVAGE   |
| MEDEF                          | Mme Marie-Pierre HURE    |
| UDES                           | M. Jean-Baptiste KIEFFER |
| U2P                            | Mme BRICARD Isabelle     |

**Article 2** : La directrice régionale adjointe de la DIRECCTE d'Ile de France, responsable de l'Unité Départementale des Hauts de Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DIRECCTE Ile-de-France.

Fait à Nanterre,  
Le 24 avril 2018

La directrice régionale adjointe de la  
DIRECCTE Ile-de-France  
Responsable de l'Unité  
départementale des Hauts de Seine

  
Patricia BOILLAUD

*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Melun*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>